

CHARTRE OFFICIELLE

SHE-404

THE UNCENSORED AI FORCE

Mouvement international des femmes pour une intelligence artificielle éthique et inclusive

ARTICLE 1

IDENTITÉ DU MOUVEMENT

SHE-404 est un mouvement international dédié à la promotion de la participation des femmes dans la conception, l'utilisation et la gouvernance de l'intelligence artificielle.

Le mouvement agit comme un réseau collaboratif réunissant des femmes issues de tous horizons : scientifique, technologique, éducatif, artistique, entrepreneurial et citoyen.

SHE-404 constitue une initiative indépendante, inclusive et ouverte à l'international.

ARTICLE 2

VISION

Nous affirmons que l'intelligence artificielle doit être développée au service de l'humanité dans toute sa diversité.

Nous considérons que la participation équilibrée des femmes dans les technologies est une condition essentielle pour :

- Garantir l'équité technologique
- Améliorer la qualité scientifique
- Réduire les biais algorithmiques
- Favoriser l'innovation responsable
- Renforcer la justice sociale

Notre vision est celle d'un futur technologique inclusif, éthique et accessible.

ARTICLE 3

MISSION

La mission de SHE-404 repose sur cinq objectifs fondamentaux :

1. Encourager la participation des femmes dans les domaines de l'intelligence artificielle.
2. Sensibiliser aux enjeux éthiques et sociétaux liés aux technologies numériques.
3. Promouvoir la formation et l'accès à la connaissance technologique.
4. Identifier et lutter contre les biais et discriminations algorithmiques.
5. Contribuer équitablement aux débats publics et aux politiques liées à l'intelligence artificielle.

ARTICLE 4

VALEURS FONDATRICES

Les membres du mouvement s'engagent à respecter les valeurs suivantes :

Inclusion

Le mouvement accueille toutes les femmes sans distinction d'origine, de culture, de religion, d'âge ou de parcours professionnel.

Éthique

Nous défendons un usage responsable de l'intelligence artificielle respectueux des droits humains.

Solidarité

Nous favorisons l'entraide, le mentorat et la coopération entre membres.

Esprit critique

Nous encourageons l'analyse scientifique, la réflexion et la remise en question constructive.

Transmission

Nous considérons la formation des jeunes générations comme une priorité.

Courage intellectuel

Nous défendons la liberté de pensée et la pluralité des idées dans le respect mutuel.

ARTICLE 5

PRINCIPES D'ACTION

SHE-404 agit selon les principes suivants :

- Collaboration interdisciplinaire
- Partage de connaissances
- Accessibilité pédagogique
- Engagement citoyen
- Responsabilité sociale
- Innovation inclusive
- Transparence

Le mouvement privilégie des approches constructives et non violentes.

ARTICLE 6

DOMAINES D'INTERVENTION

Les activités du mouvement peuvent inclure :

- Conférences et événements
- Programmes éducatifs
- Ateliers de formation
- Mentorat
- Recherche et publications
- Projets technologiques
- Plaidoyer institutionnel
- Campagnes de sensibilisation
- Partenariats internationaux

ARTICLE 7

MEMBRES

Peuvent rejoindre SHE-404 :

- Les femmes intéressées par l'intelligence artificielle ou ses impacts sociétaux
- Les étudiantes
- Les professionnelles
- Les chercheuses
- Les entrepreneures
- Les enseignantes
- Les citoyennes engagées

Des alliés peuvent également soutenir le mouvement dans le respect de ses valeurs.

L'adhésion implique l'acceptation de la présente charte.

ARTICLE 8

ENGAGEMENT DES MEMBRES

Les membres s'engagent à :

- Respecter les valeurs du mouvement
- Adopter un comportement respectueux et inclusif
- Contribuer, selon leurs possibilités, aux actions collectives
- Promouvoir une intelligence humaine pour un bon usage de l'intelligence artificielle responsable
- Soutenir la solidarité entre membres

Tout comportement discriminatoire ou contraire aux principes pourra entraîner une exclusion.

ARTICLE 9

GOVERNANCE

Le mouvement fonctionne selon des principes de gouvernance collaborative et participative.

Les modalités d'organisation peuvent inclure :

- Une coordination centrale
- Des groupes locaux ou thématiques
- Des comités de travail
- Des référentes régionales et internationales

Les décisions majeures sont prises de manière transparente.

ARTICLE 10

PARTENARIATS

SHE-404 peut collaborer avec :

- Institutions académiques
- Organisations publiques
- Entreprises technologiques
- Associations
- Organismes internationaux

Les partenariats doivent respecter les valeurs éthiques du mouvement.

ARTICLE 11

INDÉPENDANCE

Le mouvement conserve son indépendance intellectuelle et éthique.

Aucun partenariat ne peut compromettre :

- Ses valeurs
- Sa mission
- Son intégrité scientifique

ARTICLE 12

ÉVOLUTION DE LA CHARTE

La charte peut évoluer afin de s'adapter aux enjeux technologiques et sociétaux.

Toute modification devra respecter les principes fondateurs du mouvement.

ARTICLE 13

ENGAGEMENT COLLECTIF

SHE-404 repose sur la conviction que l'intelligence artificielle est un enjeu sociétal majeur.

Nous affirmons que :

**La participation des femmes dans la technologie n'est pas une option.
C'est une nécessité pour l'avenir de l'humanité.**

SIGNATURE SYMBOLIQUE

En rejoignant SHE-404, chaque membre devient actrice du futur technologique.